Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260619-2026_034-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 19/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage de la convocation
12/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16

Votes
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/034

L'an 2026 et le 19 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme AABI Delphine (procuration à MAHO Jessie), M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à LE MOING JJ), Mme PETTON Lucile.

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme PERROTIN Marie-Pierre

Objet de la délibération : Désignation de délégués au Pays d'art et d'histoire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pays d'art et d'histoire des Rohan recompose son comité de pilotage à la suite des élections municipales. Pour cela besoin deux personnes par commune sont désignées, afin de suivre le déploiement du plan d'action et apporter à l'équipe du Pays des Rohan, les informations patrimoniales locales.

Le référent communal titulaire est nécessairement être élu, afin de transmettre et acter les décisions en conseil municipal. Le référent suppléant quant à lui, n'est pas obligatoirement élu. Il peut s'agir d'un habitant souhaitant s'investir pour les patrimoines de sa commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- DE DÉSIGNER Nicolas JÉGADO référent titulaire et Anne Claire RESCOURIO référent suppléante.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,